



# Guide des formations de l'Université de Lille

*Comprendre les différents types de  
formations professionnelles  
(hors diplômes nationaux)*

Ce document d'information, établi conformément au cadre de la formation professionnelle voté au CFVU du 30 janvier 2025, a pour but d'aider les usagers à identifier la nature de leur formation afin de vérifier leur éligibilité aux dispositifs d'exonération.

## 1. Les formations certifiées

Il s'agit de formations répondant à un besoin socio-économique ou socio-culturel précis et permettant de développer ou de mettre à jour des connaissances et compétences ciblées.

- **Durée** : Le volume horaire doit être *a minima* de 14 heures (sauf dérogation spécifique liée à des projets stratégiques ou financements particuliers).
- **Évaluation** : Les usagers sont obligatoirement soumis à une ou plusieurs évaluations en cours et/ou en fin de formation.
- **Reconnaissance** : Les compétences acquises sont formellement certifiées par l'Université de Lille par une **attestation de réussite** délivrée à l'issue du parcours.
- **Appellations spécifiques** : \* En santé, elles peuvent prendre l'intitulé d'« *Attestation Universitaire d'Étude Complémentaire* » (AUEC).  
→ Dès lors qu'elles correspondent à tout ou partie d'une unité d'enseignement (UE) ou d'un bloc de connaissances d'un diplôme d'université ou national, elles prennent le nom de « *Certificat Universitaire* » (CU).

## 2. Les formations certifiantes

Une formation prend un caractère certifiant lorsqu'un Certificat Universitaire (CU) correspond de manière stricte à un référentiel de certification professionnelle.

- **Principe** : Les enseignements du CU doivent correspondre a minima à un bloc complet de compétences de la fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) d'un diplôme national ou d'un diplôme d'université inscrit au RNCP.
- **Évaluation** : L'évaluation des compétences acquises est obligatoire et conforme aux exigences strictes du RNCP.
- **Reconnaissance** : Si l'utilisateur satisfait aux contrôles, il obtient formellement le ou les blocs de compétences concernés.
- **Financement** : Ce type de formation est éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).

### 3. Les formations diplômantes

Ces formations conduisent à des diplômes propres à l'établissement qui répondent à des besoins spécifiques non couverts par l'offre de diplômes nationaux.

- **Appellations** : Elles prennent la forme de Diplômes Universitaires (DU) ou de Diplômes Inter-Universitaires (DIU) lorsque plusieurs établissements s'associent pour organiser la formation.
- **Durée** : Elles doivent correspondre à un volume horaire *a minima* de 70 heures, et leur durée totale ne peut excéder 2 années universitaires.
- **Évaluation** : Les usagers sont obligatoirement soumis à des évaluations en cours et/ou en fin de formation.
- **Reconnaissance** : La validation donne droit à une attestation de réussite et à la délivrance formelle du diplôme universitaire. Si le DU est découpé en plusieurs blocs, l'utilisateur doit obtenir chacun d'eux pour être diplômé.

### 4. Les formations courtes qualifiantes (non éligibles)

Ce sont des formations de courte durée destinées à mettre à jour des compétences très ciblées, mais qui présentent des caractéristiques spécifiques :

- **Aucune évaluation** : Les usagers ne sont soumis à aucune évaluation des connaissances ou des compétences au cours ou à la fin de la formation.
- **Reconnaissance** : Seule une simple attestation de suivi peut être délivrée à l'issue de la formation.
- **Règle sociale d'exonération** : Conformément à la politique sociale de l'établissement, il n'y a pas d'exonération possible pour les formations courtes qualifiantes.

**Note terminologique de l'établissement** : Conformément aux statuts et règlements de l'Université de Lille, le terme « usagers » employé dans ce document et dans le cadre de la formation professionnelle couvre de manière globale l'ensemble des publics accueillis : les étudiants en formation initiale tout comme les stagiaires de la formation continue.